



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante et unième session  
12-18 mai 2005  
Bangkok

**FAITS MAJEURS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS AU NIVEAU RÉGIONAL:  
RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

(Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire)

**PRINCIPAUX PROBLÈMES CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

Le présent document contient une analyse actualisée de la situation de la pauvreté dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il examine en outre brièvement l'impact de la catastrophe récente du tsunami sur la pauvreté dans les pays touchés ainsi que quelques autres questions pertinentes.

On y trouvera un résumé des principales questions qui ont retenu l'attention du Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté et du Sous-Comité de statistique. Le Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté a tenu sa première session du 30 juin au 2 juillet 2004. Il a examiné notamment la nature pluridimensionnelle de la pauvreté, la croissance en faveur des pauvres, l'identification et la promotion des pratiques performantes, le partage de données d'expérience, le renforcement des capacités des pauvres au niveau communautaire, la bonne gouvernance, la fourniture de services de base aux pauvres, le logement pour les pauvres et le tourisme aux fins de la réduction de la pauvreté. À sa première session, qui s'est tenue du 18 au 20 février 2004, le Sous-Comité de statistique a notamment examiné le recours aux technologies de l'information pour la série de recensements de 2010, la révision des normes internationales concernant les indices des prix à la consommation et les enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages, l'impact positif des objectifs du Millénaire pour le développement et des indicateurs connexes sur les statistiques, la mesure du handicap, l'intégration du genre dans les statistiques ainsi que diverses dimensions de la fracture numérique. Étant donné que le Comité thématique de la réduction de la pauvreté tiendra sa deuxième session après la soixante et unième session de la Commission, cette dernière pourrait souhaiter examiner les questions urgentes et adopter les recommandations présentées par les deux Sous-Comités.

Le présent document résume également les activités menées par le secrétariat en exécution des résolutions pertinentes. La Commission pourrait souhaiter donner des orientations quant à la poursuite de la mise en œuvre de ces résolutions.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. SITUATION DE LA PAUVRETÉ ET IMPACT DE LA CATASTROPHE DU TSUNAMI.....	1
A. Situation de la pauvreté dans la région.....	1
B. Impact de la catastrophe du tsunami sur la pauvreté.....	3
II. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES QUESTIONS EXAMINÉES ET RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DES PRATIQUES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LE SOUS-COMITÉ DE STATISTIQUE.....	5
A. Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté.....	5
B. Sous-Comité de statistique.....	7
III. ACTIVITÉS MENÉES EN EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION.....	11
A. Résolution 60/1. Déclaration de Shanghai.....	11
B. Résolution 60/5. Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique.....	16
C. Résolution 60/6. Revitalisation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique.....	16
D. Résolution 60/7. Programme en faveur des villes du Pacifique.....	18
Tableau. Pourcentage de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté de 1 dollar par jour dans certains pays (1990-2003).....	3

## Introduction

1. Le présent document se divise en trois grandes sections. La Section I contient une analyse actualisée de la situation de la pauvreté dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il y est traité également de l'impact de la catastrophe du tsunami sur la pauvreté dans les pays touchés et de certaines questions pertinentes. La Section II contient un résumé des principales questions soulevées par le Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté et le Sous-Comité de statistique. Les premières sessions de ces sous-comités ont eu lieu respectivement du 30 juin au 2 juillet 2004 et du 18 au 20 février 2004. Étant donné que le Comité thématique de la réduction de la pauvreté tiendra sa deuxième session après la soixante et unième session de la Commission, celle-ci pourrait souhaiter examiner les questions traitées par les deux sous-comités et donner son aval aux recommandations qu'ils ont présentées. La section III fait, quant à elle, la synthèse des activités en matière de lutte contre la pauvreté entreprises par le secrétariat en exécution de la Déclaration de Shanghai (résolution 60/1). Elle résume également les activités menées par le secrétariat en exécution des résolutions 60/5, sur le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique; 60/6 sur la revitalisation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique; et 60/7 sur le Programme en faveur des villes du Pacifique.

### I. SITUATION DE LA PAUVRETÉ ET IMPACT DE LA CATASTROPHE DU TSUNAMI

#### A. Situation de la pauvreté dans la région

2. En dépit des progrès significatifs obtenus au fil des ans, la pauvreté demeure le problème le plus grave auquel sont en proie de nombreux pays de la région. Si l'on applique le seuil de pauvreté de 1 dollar par habitant et par jour, les deux tiers environ (65 %) des pauvres de la planète vivent en Asie et dans le Pacifique<sup>1</sup>. Dans la région elle-même, l'incidence de la pauvreté a été ramenée de 34 % en 1990 à 22 % en 2001<sup>2</sup>; ce sont donc 232 millions de personnes qui ont été arrachées à la pauvreté au cours de cette période. Toutefois, quelque 700 millions de personnes vivaient toujours avec moins de 1 dollar par jour en 2001. L'incidence de la pauvreté a diminué plus rapidement en Asie de l'Est, y compris l'Asie du Sud-Est, et dans le Pacifique, qu'en Asie du Sud. La proportion des pauvres, qui était de 30 % en Asie de l'Est et dans le Pacifique en 1990, avait diminué de moitié en 2001. En Asie du Sud, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté était tombé de 41 % en 1990 à 31 % en 2001.

3. Si l'on multiplie par deux le seuil de pauvreté (soit 2 dollars par jour), la région de l'Asie et du Pacifique abrite alors 70 % des pauvres du monde entier. Quelque 2 milliards de personnes vivaient avec moins de 2 dollars par jour dans la région en 2001. L'incidence de la pauvreté a été ramenée de 78 % en 1990 à 70 % en 2001 et le nombre des pauvres en chiffres absolus a diminué de

---

<sup>1</sup> En fait, le seuil de pauvreté s'établit à 1,08 dollar par habitant par jour en parité de pouvoir d'achat de 1993. Pour les limites du seuil de pauvreté et des estimations de la pauvreté fondées sur ce seuil, voir Angus Deaton, «*Counting the world's poor: problems and possible solutions*», *World Bank Research Observer*, vol. 16, n° 2 (automne 2001); voir également les observations contenues dans les documents de Martin Ravallion et T.N. Srinivasan sur le même sujet.

<sup>2</sup> Ces estimations de la pauvreté sont fondées sur l'article de Shaohua Chen et Martin Ravallion, «*How have the world's poor fared since the early 1980s?*», *World Bank Research Observer*, vol. 19, n° 2 (automne 2004).

147 millions au cours de la même période. Il est intéressant de noter que si l'on multiplie par deux le seuil de pauvreté, l'incidence de pauvreté en 2001 s'accroît sensiblement puisqu'elle fait plus que tripler (de 22 % avec un seuil de pauvreté de 1 dollar par jour à 70 % avec un seuil de pauvreté de 2 dollars). Plus de 1,2 milliard d'habitants de la région vivent avec un revenu oscillant entre 1 et 2 dollars. Ce revenu très bas pour la grande majorité des individus atteste de la gravité du problème.

4. Les pays affichent des performances diverses en matière de réduction de la pauvreté. Sur la base du seuil de pauvreté de 1 dollar par jour, la pauvreté a été pratiquement éliminée en Malaisie et en République de Corée (voir tableau). Entre 1990 et 2003, elle a été réduite de plus de moitié en Chine, en Indonésie, en Thaïlande et au Viet Nam, de sorte que ces pays ont déjà atteint l'objectif du Millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015. Les progrès obtenus en République démocratique populaire lao et aux Philippines entre 1990 et 2003 placent ces pays près de l'objectif à atteindre. Le Cambodge et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont tous deux enregistré un déclin significatif de la pauvreté au cours de la première moitié des années 1990 mais la tendance s'est inversée par la suite. Les données relatives à la pauvreté pour les autres pays sont fragmentaires et quelque peu obsolètes. L'Inde a enregistré une réduction marquée de la pauvreté entre 1990 et 1999. Au Pakistan, la pauvreté a considérablement diminué entre 1990 et 1996. Alors que les niveaux de pauvreté restaient pratiquement identiques au Bangladesh entre 1992 et 2000, Sri Lanka a connu une progression du phénomène entre 1990 et 1995. Les niveaux de pauvreté ont augmenté dans les pays d'Asie centrale après leur accession à l'indépendance en 1991 et lors de leur passage à l'économie de marché. La reprise économique dans ces pays au cours des dernières années a contribué à la réduction de pauvreté. Sur la base d'un seuil de pauvreté de 2 dollars par habitant, les taux de pauvreté sont naturellement beaucoup plus élevés et les progrès réalisés dans la lutte contre ce fléau ont été relativement plus lents dans la plupart des pays de la région de la CESAP.

5. Les seuils de pauvreté exprimés en dollars (définis en parité de pouvoir d'achat) sont généralement considérés comme des «seuils de pauvreté internationaux». De nombreux pays disposent de leurs propres seuils nationaux de pauvreté définis en monnaie nationale. De ce fait, les estimations de la pauvreté fondées sur ces critères propres aux pays ne sont pas strictement comparables étant donné que les seuils de pauvreté et méthodes utilisés diffèrent. Ces estimations nationales de la pauvreté peuvent néanmoins servir à étudier l'évolution de la pauvreté dans les pays en question. Les niveaux de pauvreté ont décliné entre le début et la fin des années 1990 dans plusieurs pays, notamment au Bangladesh, en Chine, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en République de Corée, en Thaïlande et au Viet Nam. Par contre, la crise économique de 1997 a exacerbé le phénomène en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande. La pauvreté a suivi un mouvement ascendant au Pakistan pendant les années 1990 avant de s'atténuer quelque peu en 2003. Les données disponibles révèlent une augmentation de la pauvreté à Sri Lanka entre 1991 et 1996, alors qu'au Népal la situation est restée pratiquement inchangée. Plusieurs pays en transition, tels que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, ont connu une augmentation brutale de la pauvreté au cours des années 1990, au regard des niveaux qui prévalaient avant la transition, mais la situation a commencé à s'améliorer à la fin des années 1990 à la faveur d'une embellie économique.

**Tableau . Pourcentage de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté de 1 dollar par jour dans certains pays (1990-2003)**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Arménie	..	..	..	..	..	..	7.8	..	12.8	..	..	..	..	..
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	< 2.0	..	..	..	..	..	3.7	..	..
Bangladesh	..	..	35.9	..	..	..	29.1	..	..	..	36.0	..	..	..
Cambodge	48.3	..	..	..	..	..	36.7	38.4	39.4	41.5	43.4	43.0	45.5	42.2
Chine	31.5	..	..	29.0	..	..	16.4	..	16.1	17.4	15.4	14.3	12.9	11.7
Fédération de Russie	0.0 <sup>a</sup>	..	..	6.2	..	..	7.2	..	7.1	..	6.1	..	..	..
Géorgie	..	..	..	..	..	..	0.0	..	0.0	2.6	..	2.7	..	..
Inde	42.1	..	..	42.3	..	..	42.2	..	..	34.7	..	..	..	..
Indonésie	20.6	..	..	14.8	..	..	7.8	..	..	12.0	9.9	9.2	7.2	5.7
Kazakhstan	0.1 <sup>a</sup>	..	..	1.1	..	..	1.5	..	..	..	..	0.1	..	..
Kirghizistan	0.0 <sup>a</sup>	..	..	23.0	..	..	..	1.6	..	0.7	2.0	0.9	..	..
Malaisie	2.0	..	1.5	..	..	1.0	0.8	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Mongolie	..	..	..	..	..	13.9	..	..	..	..	..	..	..	..
Népal	..	..	..	..	..	37.7	..	..	..	..	..	..	..	..
Ouzbékistan	0.0 <sup>a</sup>	..	..	3.3	..	..	..	..	19.1	..	21.8	..	..	..
Pakistan	47.8	..	..	33.9	..	..	31.0	..	..	..	..	..	..	..
Papouasie-Nouvelle-Guinée	35.4	..	..	..	..	..	24.6	25.6	27.8	30.7	35.3	38.0	39.2	39.4
Philippines	18.3	19.1	..	..	19.8	..	18.4	14.8	12.1	13.7	13.5	13.5	11.9	11.1
République de Corée	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
République démocratique populaire lao	53.0	..	48.8	..	..	..	41.3	38.4	39.6	36.7	33.9	31.3	29.0	26.9
Sri Lanka	3.8	..	..	..	..	6.6	..	..	..	..	..	..	..	..
Tadjikistan	..	..	..	..	..	..	..	..	10.3	..	..	..	..	..
Thaïlande	12.5	..	6.0	..	..	..	2.2	..	3.3	3.1	5.2	3.6	2.4	1.6
Turkménistan	0.0 <sup>a</sup>	..	..	20.9	..	..	..	..	12.1	..	..	..	..	..
Viet Nam	50.8	..	..	39.9	..	..	23.6	..	16.4	16.9	15.2	14.6	13.6	10.9

Source : Banque mondiale, *East Asia Update*, novembre 2004

<<http://siteresources.worldbank.org/INTEAPHALFYEARLYUPDATE/Resources/EAPupdatesfinalNov04.pdf>>, 17 février 2005; site web sur la surveillance de la pauvreté mondiale <<http://www.worldbank.org/research/povmonitor/>>, 14 septembre 2004, et Banque mondiale, *World Development Indicators 2004* (Washington DC, 2004).

<sup>a</sup> Données de 1988.

## B. Impact de la catastrophe du tsunami sur la pauvreté

6. Bien que de nombreux pays d'Asie aient été touchés par la catastrophe du tsunami du 26 décembre 2004, ce sont l'Inde, l'Indonésie, les Maldives, Sri Lanka et la Thaïlande qui en ont subi les plus graves conséquences. Plus de 280 000 personnes ont perdu la vie ou sont portées disparues. Des millions d'individus ont perdu leur logement ou ont été déplacés. L'infrastructure des zones côtières touchées a été dévastée. Les industries de la pêche et du tourisme ont subi de lourdes pertes et les personnes tributaires de ces secteurs ont perdu leur moyens de subsistance. Les estimations préliminaires portent à plus de 7 milliards de dollars les dommages et pertes économiques encourus en Inde, en Indonésie, aux Maldives et à Sri Lanka. L'Indonésie a subi à elle seule des dommages et pertes s'établissant pour le moins à 4,5 milliards de dollars<sup>3</sup>. Les besoins de financement pour les activités de secours, de relèvement et de reconstruction excèdent de loin l'ensemble des pertes et des dommages économiques.

<sup>3</sup> Groupe consultatif sur l'Indonésie, "*Indonesia: Preliminary Damage and Loss Assessment – The December 26, 2004 Natural Disaster*" (19-20 janvier 2005).

7. Bien qu'il n'ait eu qu'un faible impact macroéconomique sur la croissance du produit intérieur brut (PIB) de la plupart des pays touchés, en particulier les plus grands d'entre eux, le tsunami a eu d'énormes conséquences aux niveaux local et communautaire dans les régions sinistrées. De nombreuses personnes déjà pauvres qui vivaient dans les zones côtières touchées ont vu leur situation s'aggraver à cause du tsunami. On estime qu'environ 2 millions de personnes sont venues grossir les rangs des pauvres<sup>4</sup> par suite de la perte de leurs revenus et de leurs biens. Selon les estimations initiales, plus d'un million de personnes sont devenues «de nouveaux pauvres» dans la seule Indonésie. En Inde, le nombre des pauvres pourrait augmenter de 645 000. Les effets dévastateurs du tsunami à Sri Lanka pourraient accroître de près de 250 000 le nombre de pauvres. Aux Maldives, où la population est peu nombreuse, les 24 000 pauvres supplémentaires feront augmenter considérablement l'incidence de la pauvreté dans le pays.

8. La réaction face au désastre a été extraordinaire et généreuse, de nombreux pays et organisations ayant fourni une aide pour les activités de secours, de relèvement et de reconstruction. Au 7 mars 2005, les annonces de contributions d'aide excédaient 6,3 milliards de dollars<sup>5</sup>. Par ailleurs, les dons privés émanant de nombreux pays ont dans certains cas dépassé les contributions officielles. Les donateurs multilatéraux tels que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BASD) ont mis de vastes ressources à la disposition des pays affectés. Les annonces de contribution d'aide émanant de sources privées et publiques, ainsi que des organismes donateurs pourraient totaliser plus de 8 milliards de dollars. Il faut espérer que les donateurs accorderont leur aide sous forme de ressources additionnelles. L'on craint en effet que l'aide destinée aux victimes du tsunami ne vienne en déduction de l'aide à d'autres pays pauvres et nécessiteux. En outre, la plus grande partie de l'aide destinée aux pays touchés devrait être versée sous forme de dons de façon à ne pas alourdir le fardeau de leur dette.

9. D'énormes contributions ont été annoncées pour venir en aide aux victimes du tsunami, mais il est important que les donateurs respectent toutes leurs promesses. L'utilisation effective de l'aide est également essentielle à la réalisation des objectifs fixés. La phase de relèvement et de reconstruction appelle des efforts coordonnés pour la réinstallation des communautés et la remise en état des infrastructures afin que les populations touchées puissent retrouver des moyens de subsistance et un logement. Les activités de reconstruction devraient être créatrices d'emplois dans les zones touchées. Toutefois, pour que tous les pauvres reçoivent une aide, la mise en œuvre de programmes ciblés est nécessaire. Il faudrait aussi faire participer activement les pauvres à la conception et à l'exécution des activités de relèvement et des programmes ciblés. Cette phase de relèvement devrait être mise à profit pour éliminer la pauvreté dans les zones touchées par le tsunami.

---

<sup>4</sup> Banque asiatique de développement, "An initial assessment of the impact of the earthquake and tsunami of December 26, 2004 on South and Southeast Asia", janvier 2005.

<sup>5</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, voir <<http://www.reliefweb.int/fts>>, 7 mars 2005.

## **II. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES QUESTIONS EXAMINÉES ET RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DES PRATIQUES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LE SOUS-COMITÉ DE STATISTIQUE**

### **A. Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté**

10. Le Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté a tenu sa première session à Bangkok, du 30 juin au 2 juillet 2004. Outre les représentants de 19 membres et membres associés de la CESAP, ainsi que d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, des experts de 12 pays parmi les moins avancés membres de la CESAP ont participé aux travaux. Il s'agissait pour ces derniers d'une participation organisée à titre d'essai et avec le concours financier de la CESAP. L'objectif était d'examiner les moyens de renforcer la participation des pays les moins avancés aux réunions des organes délibérants de la CESAP. Les experts ont tenu une réunion d'une journée avant la session du Sous-Comité et ont présenté leurs recommandations.

11. Reconnaisant la valeur de l'apprentissage mutuel et le rôle important que la CESAP pourrait jouer pour aider les pays dans ce sens, le Sous-Comité a recommandé que le secrétariat poursuive ses travaux concernant l'identification et le transfert des pratiques performantes dans le cadre d'une stratégie à long terme. Il a par ailleurs proposé que l'on affine la stratégie en assignant des rôles précis aux différents acteurs dans la diffusion et la reproduction des bonnes pratiques.

12. Soulignant le rôle de la bonne gouvernance dans la création d'un environnement favorable, le Sous-Comité a recommandé que l'action du secrétariat axée sur le renforcement des capacités des pouvoirs publics régionaux et locaux porte également sur les notions d'équité, d'efficacité et de transparence en ce qui concerne notamment la diffusion de l'information officielle, l'établissement de la primauté du droit, la protection des droits de la personne et la lutte contre la corruption.

13. Le Sous-Comité a reconnu les effets positifs de l'Initiative pour la dignité humaine et a indiqué que c'était là un bon exemple intéressant d'intervention ayant un bon rapport coût-efficacité. Il a proposé que le secrétariat assure la reproduction de cette expérience pour améliorer les conditions de vie et renforcer les capacités des pauvres au niveau communautaire. Il a par ailleurs indiqué qu'une coopération étroite avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU/Habitat) pourrait être bénéfique à sa mise en œuvre.

14. Le Sous-Comité a recommandé que le secrétariat recherche les causes profondes de la pauvreté dans les pays où celle-ci était élevée. Il a en outre recommandé de suivre l'évolution des politiques et d'en étudier les répercussions sur la pauvreté. À cet égard, les budgets publics constituaient une source d'information très importante.

15. Le Sous-Comité a recommandé qu'à l'avenir, lorsqu'il évaluerait l'impact des activités de réduction de la pauvreté, le secrétariat s'efforce de faire ressortir les diverses dimensions de la pauvreté qui ne sont pas monétaires, comme l'exclusion sociale, l'insuffisance des chances, l'écart et la disparité entre les sexes, en utilisant l'approche fondée sur les droits, les méthodes participatives d'évaluation de la pauvreté ainsi que les indices de vulnérabilité.

16. Le Sous-Comité a recommandé de faire connaître le *Manuel d'évaluation de l'impact des programmes ciblés de réduction de la pauvreté* afin de promouvoir l'évaluation d'impact. L'organisation par le secrétariat d'ateliers nationaux dans divers pays pourrait contribuer à promouvoir l'utilisation du *Manuel*.

17. Le Sous-Comité a donné son plein appui aux activités du secrétariat dans le secteur du tourisme et a engagé le secrétariat à consolider ses activités dans les domaines du tourisme et de la réduction de la pauvreté, notamment par les mesures suivantes: a) renforcement des capacités, b) promotion de la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques. c) recherches directives, d) promotion de la viabilité à long terme du tourisme sans oublier l'écotourisme, l'agrotourisme, et le tourisme centré sur les collectivités locales et e) promotion de la coopération régionale pour la valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme par le biais du Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques.

18. Le Sous-Comité a proposé de retenir sept domaines principaux pour l'activité de la CESAP dans le cadre du projet «Partenaires pour la santé»: a) partage des données d'expérience et promotion des bonnes pratiques entre les pays concernant les mesures efficaces et viables de lutte contre le VIH/sida; b) développement de projets pilotes réussis en coopération avec les gouvernements et les organisations internationales, l'objectif étant de renforcer l'impact et la viabilité; c) promotion active de l'adoption de mesures analogues par les pays de façon que ces derniers sentent bien qu'ils sont en charge; d) promotion de la recherche concrète portant sur les domaines, les niveaux et les indicateurs de succès (avec des définitions en fonction des groupes cibles), les facteurs essentiels de succès et le rôle des partenaires et des secteurs; e) extension du projet aux populations autochtones et aide à l'éducation des enfants appartenant à des familles affectées par le VIH/sida; f) renforcement de l'approche des droits de la personne dans l'action anti-VIH/sida et g) promotion de la bonne utilisation des financements mondiaux pour l'action anti-VIH/sida.

19. Le Sous-Comité a recommandé d'établir des directives en vue de préciser: a) le rôle des pouvoirs publics dans une approche de problèmes de logement fondée sur les droits de la personne afin d'éviter toute discrimination envers les groupes vulnérables et les habitants des taudis; b) le rôle du secteur privé dans le domaine du logement.

20. Le Sous-Comité a reconnu que les interventions à petite échelle constituaient le moyen le plus efficace d'atteindre les pauvres et que les efforts de réduction de la pauvreté ne se poursuivraient et ne seraient économiquement rentables que si la collectivité les prenait en charge. Il a souligné qu'il fallait assurer la sécurité humaine en protégeant et en responsabilisant chacun des membres de la collectivité.

21. Le Sous-Comité a indiqué qu'un environnement favorable était un élément important de la lutte contre la pauvreté, surtout dans la mesure où les macropolitiques devaient s'articuler autour de micro-initiatives. Il a également été reconnu que même si la croissance économique était un préalable



nécessaire à la réduction de la pauvreté, elle ne suffisait pas et devait s'accompagner de mécanismes permettant aux pauvres de profiter des avantages qu'elle apportait. Dans ce contexte, le Sous-Comité a estimé également que les forces du marché ne suffisaient pas et qu'il fallait privilégier les politiques macroéconomiques axées sur le social.

22. Le Sous-Comité a estimé que la pauvreté devrait être examinée sous différents angles tels que la féminisation et l'urbanisation de ce phénomène. Un décompte du nombre des pauvres ne suffisait pas à donner une indication de son ampleur. Le Sous-Comité a indiqué que les approches fondées sur les dépenses des ménages et des individus devraient faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration des programmes futurs.

23. Le Sous-Comité a vigoureusement soutenu la poursuite des activités programmatiques de la CESAP concernant la participation et les partenariats entre communautés locales et pouvoirs publics, les économies locales et la bonne gouvernance, en tant que moyen d'aider les pauvres à améliorer leur sort.

24. Le Sous-Comité a noté que la non-exclusion, la rentabilité et l'abordabilité constituaient d'importantes considérations en ce qui concerne le rôle du secteur privé dans l'approvisionnement des pauvres en eau et en énergie. Vu les différences d'un pays à l'autre et entre zones urbaines et zones rurales, il ne pouvait être question d'une approche passe-partout. On avait besoin d'un environnement facilitateur, en particulier de cadres juridiques et réglementaires et de mécanismes d'incitation, pour associer davantage le secteur privé à la fourniture des services de base destinés aux pauvres. L'internalisation des facteurs environnementaux dans la tarification, la segmentation du marché en fonction de modalités d'incitation diversifiées pour le secteur privé, la qualité et la viabilité constituaient autant d'aspects majeurs à considérer.

25. Le Sous-Comité a pris note des recommandations de l'atelier sur la mise en œuvre de partenariats de développement dans les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, juin 2004) et a reconnu que la pauvreté dans les pays les moins avancés était une question pluridimensionnelle qui pouvait être examinée au regard des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire si tous les partenaires, y compris les pouvoirs publics centraux et locaux, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales s'y intéressaient conjointement.

26. Le Sous-Comité était conscient que l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis (cible 11 relevant de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement) exigeait l'établissement d'une série de politiques et d'actions coordonnées portant sur l'assainissement des taudis, la gestion environnementale, le développement infrastructurel, la prestation de services, les plans d'épargne et le crédit, ainsi que la création de revenu et d'emplois.

#### **B. Sous-Comité de statistique**

27. Le Sous-Comité de statistique a tenu sa première session à Bangkok, du 18 au 20 février 2004.

28. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'à sa trente-quatrième session, la Commission de statistique de l'ONU avait entériné l'idée selon laquelle le programme d'appui pour la série de recensements de 2010 comporterait une assistance pour l'utilisation des technologies de l'information, y compris l'Internet, dans la collecte, la saisie et la diffusion des données de recensement. Il a souligné que c'était au plus haut niveau que la direction des bureaux nationaux de statistique et de recensement devrait, dès le début, participer activement à la planification des recensements.

29. Le Sous-Comité s'est félicité des résultats de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, et notamment de la révision des normes internationales concernant les indices des prix à la consommation (IPC) et les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Il a estimé que, dans la mesure où ces dernières constituaient le principal outil pour la collecte de statistiques de la pauvreté, cette révision aiderait à mieux concevoir et organiser de telles enquêtes et ainsi à mieux connaître la situation en matière de pauvreté. Il a par ailleurs noté que la révision des normes régissant les IPC permettrait de mesurer avec une plus grande exactitude les dépenses de différentes catégories sociales, y compris les pauvres.

30. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que les objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs qui y étaient associés avaient des effets positifs pour les statistiques nationales et internationales. Les institutions internationales faisaient preuve d'une collaboration et d'une coordination plus étroites ainsi que d'un intérêt accru pour le renforcement des capacités statistiques. Il y avait eu amélioration de la disponibilité de données pour certains indicateurs des OMD, mais le processus de suivi avait révélé des insuffisances pour beaucoup d'indicateurs, notamment ceux qui concernaient la pauvreté, le genre et l'environnement. Il était généralement admis que des indicateurs complémentaires étaient nécessaires pour mieux analyser les progrès par rapport à certains OMD. Le Sous-Comité a noté par ailleurs qu'au niveau national, il était nécessaire de faire davantage pour ajuster le suivi des OMD en fonction de la situation locale. S'agissant de l'objectif 1, il a débattu de l'intérêt respectif, en tant que mesure de la pauvreté, du seuil de 1 dollar par jour et des seuils nationaux. Il a invité les pays à noter que le seuil international de pauvreté fournissait des informations supplémentaires sur la pauvreté dans le pays concerné.

31. Passant en revue les activités menées et les progrès obtenus dans la révision des classifications statistiques de référence, le Sous-Comité a recommandé que chaque bureau national de statistique envisage d'établir une unité distincte chargée des classifications et des normes ou, à tout le moins, de nommer un coordinateur pour les classifications de manière à assurer la continuité des travaux ainsi que des contacts suivis entre le pays et les organismes internationaux concernés.

32. Le Sous-Comité a vivement appuyé les initiatives prises par le secrétariat et plusieurs organisations internationales et régionales concernant la mesure du handicap. Il s'est penché sur certaines difficultés rencontrées par les pays en raison de l'absence de définition standard du handicap, qui empêchaient de réunir et d'utiliser conjointement des données provenant de différentes

sources nationales. Étant donné que la plupart des pays de la région appliquaient le critère de l'infirmité pour identifier les personnes handicapées, souvent, seules les personnes les plus infirmes étaient recensées et les infirmités dues à l'âge ou aux maladies chroniques n'étaient pas prises en compte. Une définition fondée sur une classification internationale contribuerait à assurer la prise en compte de toutes les formes de handicap. Les sources les plus courantes d'information sur le handicap, telles que les recensements, les enquêtes et les fichiers administratifs concernant le handicap ont également été examinées. Le Sous-Comité a recommandé que les pays ne se limitent pas à une seule source pour répondre à leurs besoins d'information et s'assurer de la fiabilité des données.

33. Le Sous-Comité a été informé du rapport du «Groupe des Amis du Président» de la Commission de statistique sur les statistiques sanitaires. Il a noté que le rapport mettait l'accent sur la nécessité d'une collaboration beaucoup plus étroite en matière de statistique aux niveaux international, régional et national.

34. Le Sous-Comité a pris note des activités statistiques sur le genre menées par la CESAP. Il a fait sien le point de vue du secrétariat selon lequel la présentation de données statistiques désagrégées par sexe ne constituait qu'une petite partie du processus d'intégration du genre. Afin que le genre soit véritablement intégré dans les statistiques, il fallait que le processus mis en œuvre à cette fin s'applique dès les premiers stades de la planification et comporte l'examen complet des instruments de collecte de données du point de vue sexospécifique. Remerciant la CESAP pour ses travaux sur l'intégration du genre dans les statistiques, le Sous-Comité a engagé les bureaux nationaux de statistique à soutenir la publication par le secrétariat d'un profil statistique régional intégrant les considérations de genre dans la perspective de Beijing+10<sup>6</sup>.

35. Le Sous-Comité a noté qu'avec l'adjonction d'une dimension temporelle, les données utiles et détaillées au niveau individuel résultant des enquêtes par panel permettaient de faire progresser et de perfectionner l'analyse de la pauvreté: analyse de la dynamique du revenu et de la consommation, détermination des causes de la pauvreté, et traitement des variations provenant de phénomènes non observés en vue d'obtenir des estimations plus exactes. Le Sous-Comité a toutefois reconnu que les enquêtes par panel étaient plus coûteuses et plus complexes que les enquêtes transversales, de sorte que leur planification et leur conception soulevaient un certain nombre de problèmes. C'est pourquoi les pays qui comptaient entreprendre des enquêtes par panel dans un proche avenir devraient s'efforcer d'obtenir l'avis de ceux qui avaient déjà acquis une certaine expérience dans ce domaine.

36. Le Sous-Comité a décidé que le secrétariat de la CESAP devrait élaborer un plan d'action révisé pour l'amélioration des statistiques de la pauvreté et du suivi de la pauvreté dans la région de la CESAP, dans lequel les activités prioritaires devraient être clairement identifiées.

---

<sup>6</sup> Examen et évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), effectués lors de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York, du 28 février au 11 mars 2005.

37. Le Sous-Comité a invité les pays de la région à échanger des renseignements sur les bonnes pratiques en matière de planification et de réalisation d'enquêtes auprès des entreprises.

38. Le Sous-Comité a noté que le Conseil exécutif du Programme de comparaison internationale (PCI) avait accepté l'inclusion dans le Programme des pays insulaires du Pacifique avec une liste réduite de produits de consommation. Il a noté avec satisfaction que le PIC favoriserait le renforcement des capacités pour l'établissement des indices des prix à la consommation et de la comptabilité nationale.

39. Le Sous-Comité a convenu que tout cadre d'indicateurs destiné à mesurer la société de l'information devrait tenir compte des questions de politique générale afin que les indicateurs retenus soient bien adaptés aux pays concernés. Il a noté que la question de la fracture numérique au sein d'une société concernait non seulement les différentes catégories socioéconomiques mais également le secteur des entreprises où, par exemple, une petite entreprise rurale risquait de bénéficier de moindres possibilités de connectivité qu'une grande entreprise urbaine. Il a estimé qu'en proposant un cadre il conviendrait de prévoir des indicateurs de nature à rendre compte de cette dimension de la fracture numérique.

40. Le Sous-Comité s'est dit satisfait que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) ait assumé son rôle de chef de file pour coordonner la formation statistique dans la région. Il a fait remarquer qu'il était nécessaire que l'Institut organise plus efficacement ses initiatives d'intégration du genre dans le cadre de ses activités de formation statistique. Il a estimé que le renforcement des capacités statistiques aux fins des objectifs du Millénaire pour le développement devrait être mené à bien non seulement dans les services nationaux de statistique mais aussi les ministères d'exécution, tels que le ministère de la santé. Il a engagé l'Institut à développer plus activement ses activités de formation en ligne.

41. En ce qui concerne l'enquête annuelle de l'Agence japonaise de coopération internationale sur les besoins de formation, le Sous-Comité a engagé les pays à indiquer clairement leurs besoins et à faire savoir par l'intermédiaire de leur ministère des affaires étrangères ou d'autres services compétents quels étaient ceux des cours de formation dispensés à Tokyo qui les intéressaient.

42. Le Sous-Comité a constaté avec satisfaction que le taux actuel d'occupation des postes au sein de la Division de statistique était plus élevé qu'il ne l'avait été pendant de nombreuses années. Il déplorait toutefois la décision de financement stratégique prise par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) de supprimer les postes de conseillers en matière de statistiques démographiques et de traitement des données attachés à la CESAP. Il a exprimé l'espoir que l'on envisagerait à nouveau de pourvoir un poste pour traiter de ces secteurs clés car la série de recensements de 2010 approchait rapidement.

43. Le Sous-Comité a salué l'initiative prise par le secrétariat d'évaluer ses services d'information. Il a encouragé le secrétariat à examiner quels autres services d'information à valeur ajoutée pourraient être fournis dans le cadre des ressources existantes.

44. Le Sous-Comité a adopté une modification au programme de travail pour 2004-2005 consistant à inscrire la réunion du Forum de haut niveau des statisticiens de l'Asie et du Pacifique (APEX 1). Examinant le projet de cadre stratégique pour 2006-2007, le Sous-Comité a relevé que le document en était toujours au stade préparatoire. Il a été proposé que le Bureau qu'il était projeté de créer au Sous-Comité formule des observations sur les objectifs généraux, la stratégie et les résultats escomptés, et qu'il indique les domaines prioritaires sur lesquels pourraient porter les travaux de fond dans le contexte du cadre stratégique global.

### **III. ACTIVITÉS MENÉES EN EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION**

#### **A. Résolution 60/1. Déclaration de Shanghai**

45. Les activités relatives à la mise en œuvre de la Déclaration de Shanghai dont il est traité dans le présent document portent généralement sur le thème de la réduction de la pauvreté.

46. La CESAP, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque asiatique de développement (BASD) ont uni leurs forces en vue de promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique. Ensemble, ils mettent en œuvre la deuxième phase (2004-2006) d'un projet lancé par le PNUD et la CESAP en 2002. La première phase du projet a abouti à la publication, au milieu de 2003, du tout premier rapport régional sur les objectifs du Millénaire.

47. Ce partenariat tripartite devrait contribuer à mettre en commun de nombreuses données d'expérience et connaissances concernant la réalisation des objectifs dans la région. Il permettrait de renforcer et d'unifier les efforts régionaux de sensibilisation axés sur les objectifs et, en fin de compte, de dégager un point de vue commun sur la situation dans la région et d'améliorer l'analyse et la stratégie pour permettre aux pays de la région d'atteindre les objectifs en question. Il permettrait également de combler l'écart entre les initiatives nationales concernant les objectifs et la stratégie mondiale et de dégager une perspective Asie-Pacifique unique pour la campagne de réalisation des objectifs.

48. Un groupe de travail interinstitutions composé de représentants de divers organismes des Nations Unies apporte un soutien et des contributions d'ordre technique au projet. Un groupe d'experts consultatif composé d'universitaires et de membres de la société civile, et comprenant notamment l'Ambassadeur spécial des Nations Unies pour les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique dispense des connaissances et des conseils sur les questions clefs.

49. Parmi les principaux résultats du projet en cours, il y a lieu de mentionner le deuxième rapport régional sur les OMD, dont la publication est prévue en août 2005 et qui contiendra une évaluation des progrès réalisés par les pays de la région ainsi qu'un ensemble de politiques orientées vers l'action en vue de la réalisation des objectifs d'ici à 2015. On y trouvera également des propositions portant sur le renforcement des institutions chargées d'assurer des services de base aux pauvres, et sur les mesures à prendre pour rendre l'environnement national plus propice à la réalisation des OMD.

50. Les documents techniques de fond portant sur des questions spécifiques relatives aux OMD, telles que les incidences du Programme de Doha pour le développement, les liens entre les objectifs et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance, les micro-initiatives, l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation, la parité entre les sexes et la faim, viendront compléter le rapport principal consacré aux OMD. Le rapport bénéficiera de l'amélioration qualitative et quantitative des données dans la région, ce point faisant l'objet d'un projet connexe CESAP/PNUD sur le renforcement des capacités statistiques.

51. Afin de renforcer l'impact du rapport, un certain nombre de messages clés qu'il contient et les documents d'information techniques connexes seront diffusés avec le concours de partenaires aux niveaux régional et national. Le projet visera par ailleurs à établir des partenariats entre les entités nationales chargées de l'élaboration des politiques, des finances et de la planification, les organisations de la société civile et les institutions des Nations Unies, de façon à optimiser et à entretenir l'impact de ces messages essentiels.

52. Le secrétariat a exécuté un certain nombre de projets pour la mise en commun de pratiques performantes en matière de réduction de la pauvreté; il s'agissait notamment de projets pilotes pour le logement des pauvres en milieu urbain au Cambodge, en Mongolie, au Népal et au Timor-Leste, de l'établissement d'une documentation portant sur des approches réussies en matière de gestion communautaire des déchets solides au Bangladesh et sur leur reproduction à Sri Lanka et au Viet Nam, et de la reproduction de l'approche de développement rural Saemaul Undong dans six communautés du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Népal.

53. Afin de soutenir les mesures prises par les gouvernements pour lutter efficacement contre la pauvreté, la CESAP a organisé à Bangkok en novembre 2004, de concert avec ONU-HABITAT, un atelier de formation sur les données et les indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Des statisticiens des services officiels et les coordonnateurs des objectifs du Millénaire pour le développement de 14 pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont reçu une formation portant sur l'établissement d'indicateurs et leur suivi. L'atelier a par ailleurs contribué à faire mieux comprendre la teneur des objectifs et du Programme pour l'habitat, ainsi qu'à renforcer la capacité des pays de produire des statistiques plus pertinentes pour le suivi de la mise en œuvre à l'échelle des pays et des villes.

54. Le secrétariat a entrepris d'élaborer un programme régional de recensement à l'appui du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2010. Les données de recensement sont essentielles pour produire des estimations fiables sur des petites zones en ce qui concerne la pauvreté, la faim et d'autres indicateurs du Millénaire, et constituent également des informations de référence fiables pour le suivi de certains indicateurs pour lesquels aucune autre donnée n'est disponible. Afin de déterminer le contenu du programme de recensement, la Réunion du groupe régional d'experts sur les recensements de la population et de l'habitation s'est tenue à Bangkok les 9 et 10 décembre 2004 avec la participation de statisticiens et d'experts en recensement de 18 pays de la région.

55. Le secrétariat a organisé en septembre 2004 à Bangkok le Séminaire régional sur les problèmes émergents dans les domaines de la santé et de la mortalité. Réunissant des participants de 14 pays de la région, y compris des universitaires et des représentants des principaux instituts démographiques et agences gouvernementales s'occupant des questions de population, le séminaire s'est penché sur les questions suivantes: a) le lien entre mortalité, pauvreté et environnement; b) la mortalité infantile, juvénile et maternelle; c) l'évolution des schémas et causes de mortalité et d) la santé des personnes âgées et les soins de santé qui leur sont dispensés. Le séminaire a adopté des recommandations à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui ont trait à la santé.

56. Le secrétariat exécute actuellement un projet portant sur les problèmes émergents concernant la population, le développement et la pauvreté. Les activités prévues pour 2005 feront suite à un certain nombre de recommandations contenues dans le Plan d'action sur la population et la pauvreté adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique. En particulier, le projet tiendra compte des recommandations portant sur les thèmes suivants: migrations internationales, questions sexospécifiques, renforcement des capacités, interactions entre populations, pauvreté et développement et partage des connaissances.

57. En ce qui concerne le vieillissement de la population et les besoins liés à la vieillesse, le secrétariat a organisé deux ateliers de formation, à Colombo et à Beijing, à l'appui de l'intention, réaffirmée par les pays membres dans la Déclaration de Shanghai, d'améliorer l'organisation et la prestation de services sociaux de base aux groupes de population vulnérables. L'objectif de ces ateliers était de familiariser les professionnels et praticiens des pouvoirs publics et des ONG avec les méthodes et concepts d'évaluation et d'examen participatifs ascendants, de façon à ce qu'ils en perçoivent l'utilité pour déterminer l'impact des politiques et programmes de développement social. Les ateliers visaient également à donner aux participants des outils d'évaluation et des indicateurs portant notamment sur le revenu, la santé et la nutrition qui leur permettent non seulement d'identifier les besoins et les priorités des personnes âgées pauvres, mais aussi de comprendre la nature et la portée de certains problèmes et tendances sociaux dans leurs pays et communautés respectifs.

58. En octobre 2004, le secrétariat a organisé un atelier sur l'atténuation de la pauvreté au bénéfice des handicapés, accompagné d'une visite sur le terrain dans la zone de Lanzhou, province chinoise du Gansu. Cette manifestation, qui était organisée conjointement par la CESAP et son partenaire chinois, la Fédération chinoise des handicapés, a réuni une quarantaine de participants de huit pays de la région, dont des responsables d'associations de handicapés, de services gouvernementaux, d'ONG, de banques de développement, d'organismes des Nations Unies et du secteur privé. Les activités de terrain ont compris des visites à des sites de projets novateurs ayant donné de bons résultats en matière de création de revenus à l'intention des handicapés de la Province du Gansu: coopératives, activités indépendantes, ateliers protégés, etc. L'Atelier a permis d'examiner le lien et la dynamique essentiels entre pauvreté et handicap.

59. L'Atelier a fait ressortir la nécessité pour les gouvernements d'organiser des interventions et partenariats multisectoriels avec diverses parties prenantes, telles que le secteur privé et les banques, et d'intégrer le handicap aux initiatives de base en matière d'atténuation de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie des handicapés pauvres vivant en milieu rural, qui sont les plus pauvres parmi les pauvres. On a souligné que, parallèlement au renforcement des services de réinsertion communautaire pour la prévention du handicap ou la réinsertion des handicapés physiques, une action consolidée s'imposait pour offrir des chances égales aux handicapés et leur permettre de participer pleinement à la vie productive.

60. Reconnaissant l'importance des questions sociales relatives au développement durable, le secrétariat s'est attaché à faire en sorte qu'une bonne partie de ses initiatives en faveur du renforcement des capacités énergétiques aille à l'appui de la réduction de la pauvreté. Un projet sur l'intégration des politiques et des programmes en matière d'énergie et de développement rural a été conçu pour améliorer l'accès des populations rurales à une énergie propre et bon marché. Des équipes nationales ont été mises sur pied dans sept pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie du Sud afin d'élaborer des stratégies nationales visant à identifier les mesures prioritaires que doivent mettre en œuvre les diverses parties prenantes pour intégrer les politiques et programmes en matière d'énergie et de développement rural.

61. Dans le cadre du volet «électrification des campagnes» du projet sur les partenariats public-privé en faveur des pauvres, un projet de démonstration a été mis en œuvre par le secrétariat, en partenariat avec une société privée, une communauté, une ONG, la Société nationale d'électricité et le Ministère indonésien de l'énergie et des ressources naturelles. Ce partenariat a débouché sur la création d'une minicentrale hydroélectrique qui a donné à la communauté en question les moyens d'accéder à l'électricité et d'exécuter des projets de développement communautaire grâce aux recettes générées par la vente d'électricité à la Société nationale d'électricité. Le modèle conçu dans le cadre de ce projet devrait être reproduit dans d'autres parties de l'Indonésie et ailleurs dans la région.



62. En ce qui concerne l'eau, le secrétariat a continué de promouvoir les politiques en faveur des pauvres présentées dans sa publication intitulée *Water Services for the Urban Poor: A Guide to the Planning and Provision of Water and Sanitation Services to the Urban Poor*<sup>7</sup>. Le volet «eau» du projet de partenariat public-privé en faveur des pauvres à Colombo a contribué à améliorer et à étendre l'offre de services d'approvisionnement en eau aux pauvres. Ce projet, qui a été inauguré en novembre 2004, approvisionne en eau une communauté de plus de 5 000 personnes à Halgahakumbura, dans le cadre du premier arrangement de ce type à Sri Lanka.

63. Le secrétariat a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Université des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé à l'organisation, à Taiyuan, dans la Province du Shanxi (Chine), en novembre 2004, de la Conférence internationale sur la qualité de l'eau et l'atténuation de la contamination par l'arsenic. Environ 50 millions de personnes, appartenant principalement à des communautés rurales pauvres de 12 pays d'Asie, sont confrontées à un grave problème de santé publique émergent causé par la consommation d'eau provenant de nappes souterraines contaminées par l'arsenic. La Conférence a appelé à l'adoption immédiate de mesures à tous les niveaux pour atténuer ou prévenir la crise de l'arsenic et assurer la fourniture d'une eau de boisson sûre aux personnes concernées.

64. Au titre du projet de partenariat public-privé en faveur des pauvres, le secrétariat a conçu et inauguré, en janvier 2005, le parc de préservation de la biodiversité de Morgah à Rawalpindi, dans la région de Potohar (Pakistan). Cette initiative, qui est un modèle unique de participation du secteur privé à la préservation de la biodiversité, a pour but de créer de nouveaux emplois et d'assurer des revenus à une communauté de 40 000 personnes. Elle reçoit le plein appui du Gouvernement pakistanaï, qui envisage de la reproduire dans d'autres régions du pays.

65. Parmi les autres activités menées conformément à la Déclaration de Shanghai, il y a lieu de mentionner les séminaires nationaux sur le renforcement de la création de revenus et d'emplois à l'intention des secteurs vulnérables de la population dans les pays d'Asie centrale, ainsi que des séminaires nationaux sur le renforcement des capacités pour la gestion de la dette extérieure en cette époque de mondialisation rapide.

66. Des séminaires nationaux sur le renforcement de la création de revenus et d'emplois ont eu lieu en Arménie, en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan, avec la participation de plus de 200 responsables politiques d'organisations gouvernementales et non gouvernementales de ces pays. Les participants ont identifié et analysé, sous l'angle des possibilités et des limitations, les documents stratégiques concernant la réduction de la pauvreté et d'autres programmes de création de revenus et d'emplois actuellement mis en œuvre par les pays d'Asie centrale. Ils ont procédé à une évaluation détaillée d'un certain nombre de domaines clefs des politiques de réduction de la pauvreté, tels que l'amélioration de la qualité des services de santé et des services éducatifs de base et la promotion d'un accès équitable à ces services, ainsi qu'au système de protection sociale.

---

<sup>7</sup> Water Resources Series No. 84 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.04.II.F.33).

67. Des ateliers nationaux sur la gestion de la dette extérieure face à une mondialisation rapide ont été organisés en Indonésie, au Kirghizistan et en Mongolie en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes efficaces de gestion des ressources extérieures. Ces ateliers ont été l'occasion d'exposer les principes de la gestion de la dette extérieure aux responsables du secteur public et de faire mieux comprendre l'importance d'une gestion prudente et rigoureuse des ressources extérieures en tant que stratégie de financement aux fins du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Des indicateurs économiques et techniques pour la gestion des risques et la prévention des crises ont été présentés aux responsables politiques et les participants aux ateliers ont débattu activement des politiques économiques relatives à la gestion de la dette extérieure et aux stratégies nationales de développement, y compris les questions du financement en faveur du développement.

**B. Résolution 60/5. Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique**

68. Par cette résolution, la Commission a adopté de nouveaux statuts et un nouveau nom pour le Centre et a approuvé le réaligement de ses activités sur le programme de travail de la CESAP et conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement. En décembre 2004, le nouveau Directeur a pris ses fonctions à Bogor (Indonésie) et a lancé les préparatifs de la première session du Conseil d'administration, qui se tiendra les 5 et 6 avril 2005 et de la première session du Comité consultatif technique, qui aura lieu les 4 et 7 avril 2005. À la session du Conseil d'administration, le Directeur doit faire rapport non seulement sur les activités du Centre pour l'exercice biennal en cours mais aussi sur les plans de mobilisation de ressources et sur le programme de travail réaligné pour 2006-2007, qui mettra l'accent sur la réduction de la pauvreté et les politiques en faveur des pauvres.

**C. Résolution 60/6. Revitalisation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique**

69. Les principales activités destinées à donner effet à la résolution 60/6 ont trait à réinstallation du Centre à Suva au début de 2005, et à la mobilisation de ressources en vue d'accroître le nombre des administrateurs du Centre au cours de la période 2006-2007 et de lui donner les moyens de répondre aux besoins des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique. Ces premières activités doivent renforcer la capacité du Centre et lui permettre de concrétiser les changements institutionnels essentiels à sa revitalisation. Il s'agit de revoir la structure des sessions de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique pour qu'il puisse se concentrer davantage sur les problèmes de réduction de la pauvreté et de développement durable auxquels sont confrontés ces pays; de convoquer les sessions ordinaires du Conseil consultatif du Centre afin d'informer le secrétariat des priorités du programme du Centre et de renforcer les capacités administratives et professionnelles de cet organe afin qu'il puisse assumer pleinement la responsabilité du nouveau sous-programme 3 de la CESAP en 2006.

70. Les mesures suivantes ont été prises par le secrétariat de la CESAP depuis mai 2004 en vue de réinstaller le Bureau du Centre et de transférer ses administrateurs à Suva pour mars 2005.

71. Formulation d'un plan de campagne pour la réinstallation du Centre. Le calendrier de la réinstallation a été établi par le secrétariat en mai 2004. Le plan de campagne identifie les principales activités liées à la réinstallation, assigne les responsabilités et établit des indicateurs en vue de l'élaboration d'un rapport sur la mise en œuvre des activités.

72. Accord de siège entre l'ONU et le Gouvernement fidjien. À la suite de consultations avec le Bureau des affaires juridiques à New York en août 2004, le secrétariat a soumis au Gouvernement fidjien en octobre 2004, un projet d'accord de siège pour signature. Il a parallèlement, entamé des négociations sur la teneur d'un accord fixant les modalités des contributions administratives et financières qu'il a été demandé au Gouvernement fidjien d'envisager en vue de l'établissement et du fonctionnement du Centre à Suva. Une réponse officielle du Gouvernement était attendue pour début mars 2005.

73. Missions préparatoires à la réinstallation à Suva. Deux missions ont été effectuées en août 2004 et janvier 2005 en vue de la réinstallation du Centre. Il s'agissait principalement de rechercher des locaux à Suva et de préparer l'achat de biens d'équipement préalablement à une mission conjointe du Centre et de la Division des services administratifs, prévue pour mars 2005. L'objet de cette mission conjointe était d'examiner et de finaliser les modalités de la réinstallation, y compris la conclusion de l'Accord de siège.

74. Examen des fonctions des agents des services généraux. Les fonctions rattachées aux cinq postes d'agents des services généraux actuels du Centre ont été examinées par le secrétariat en août 2004, compte tenu des compétences disponibles sur le marché local de l'emploi et des capacités dont le bureau de Suva doit disposer pour pouvoir assurer efficacement la fourniture des produits et services relevant du programme aux membres associés. Afin de perturber le moins possible l'administration du bureau pendant la période de réinstallation, le secrétariat a pris des mesures de recrutement, avec le concours du PNUD, pour que le nouveau poste d'assistant administratif soit pourvu dès le premier jour de fonctionnement du bureau de Suva.

75. En outre, un poste d'économiste P-4 relevant du budget ordinaire et devant être affecté au Centre a été inscrit au projet de budget-programme pour 2006-2007 afin de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des activités relevant du programme du Centre en matière de réduction de la pauvreté, conformément au mandat de la CESAP et aux objectifs et cibles du Millénaire pour le développement concernant la sous-région du Pacifique.

76. En février 2005, le secrétariat a engagé des discussions sur la possibilité d'organiser des sessions plus fréquentes du Conseil consultatif du Centre, afin de renforcer la prise en charge des activités relevant du programme du Centre.

#### **D. Résolution 60/7. Programme en faveur des villes du Pacifique**

77. Les principales activités menées par le Centre dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 60/7 concernant le Programme en faveur des villes du Pacifique visaient principalement à renforcer la capacité des membres et membres associés de la CESAP d'identifier, d'analyser, de documenter et d'exécuter des programmes et pratiques performantes dans le domaine de la réduction de la pauvreté, tant en milieu urbain que dans les zones rurales. À ce jour, les activités ci-après ont été entreprises.

78. Des ateliers d'une demi-journée ont eu lieu à Fidji, aux Îles Marshall et à Vanuatu en 2004. Ils ont été l'occasion de présenter le Programme en faveur des villes du Pacifique aux responsables et dirigeants afin de les aider à mieux comprendre les problèmes d'urbanisation auxquels sont confrontés leurs pays. Ils ont en outre aidé les pays à élaborer des stratégies en vue d'intégrer les plans nationaux d'urbanisation dans leurs cadres nationaux.

79. À la fin de 2004, un aperçu de projet sur la gestion urbaine et la réduction de la pauvreté dans le Pacifique a été élaboré, puis approuvé par le Comité de la CESAP pour l'agrément des projets en vue de sa soumission à certains donateurs pour financement. Le projet vise principalement à aider les pays et territoires insulaires en développement du Pacifique à élaborer un plan d'action commun afin de gérer le processus d'urbanisation des sociétés rurales. Les activités prévues pour la période 2005-2008 comportent la fourniture d'une assistance technique et l'organisation d'ateliers à l'échelon national afin de donner aux pays les capacités de planification et d'orientation nécessaires à la mise en œuvre du Programme. Un atelier de haut niveau consacré à l'examen des progrès obtenus et aux moyens de renforcer les activités de mise en œuvre du Programme aura lieu en 2006.

80. Afin de promouvoir l'appui de la sous-région du Pacifique en faveur du Programme, le Centre a participé au Colloque régional sur la gouvernance locale dans le Pacifique, organisé à Suva, en décembre 2004, conjointement par le Forum des administrations locales du Commonwealth, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et ONU-HABITAT. Le Colloque s'est penché principalement sur les rôles et responsabilités des dirigeants traditionnels et sur les effets de l'urbanisation. Représentant le Centre, le conseiller régional pour le développement social et la planification a participé à un débat sur les questions de gouvernance locale à l'échelle régionale et a présenté le Programme. Les participants ont exprimé leur appui au Programme et appelé instamment à l'instauration d'une coopération et coordination régionales plus étroites sur les questions de développement urbain. Il a été convenu en principe que le Centre, ONU-HABITAT, le Forum des administrations locales du Commonwealth et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique coordonneraient leur action sur les questions de gestion urbaine, en tenant compte en particulier de la réinstallation du Centre à Suva. Ayant été adopté par la Réunion des ministres de l'économie du Forum des îles du Pacifique, tenue à Rotorua (Nouvelle-Zélande) en juin 2004, le Programme servira

pour les prochaines années de cadre directeur à la coopération technique en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable pour la sous-région du Pacifique. À cette fin, le Centre s'attachera à renforcer sa coordination avec ONU-HABITAT, la BASD et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique en ce qui concerne le Programme, et il s'efforcera d'organiser des activités conjointes dès lors qu'un financement aura été obtenu pour les projets de gestion urbaine et de réduction de la pauvreté dans le Pacifique.

- - - - -